VILLE D'EAUBONNE

Annexe n° 02

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

VILLE D'EAUBONNE

Afin d'éclairer le débat d'orientations budgétaires, le présent rapport a pour objet de présenter l'environnement financier général des collectivités locales, la situation de la Ville d'Eaubonne au regard de ce contexte, et les propositions d'orientations budgétaires pour 2021. Il s'inscrit également dans le cadre des évolutions liées à la loi Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) qui impose aux communes de plus de 10 000 habitants le vote après débat, d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il est important de préciser que l'objectif principal est de renforcer la démocratie représentative en instaurant, au moment du DOB 2021, un échange au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

1. LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Suite à l'apparition du coronavirus fin 2019, le reste du monde a assisté incrédule le 23 Janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises, avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 au début de l'année 2020.

Démunis face à la première vague qui submerge les services hospitaliers au printemps, les gouvernements cherchant à enrayer la propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au 2ème trimestre par un double choc affectant tant l'offre que la demande à l'échelle mondiale.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3ème trimestre dans les pays « développés », l'activité restant toutefois en retrait par rapport à la fin de l'année 2019.

Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les États Unis ont été confrontés depuis l'automne à une deuxième vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives, voire à des nouveaux confinements, qui ont pesé sur l'activité au 4ème trimestre.

Avec plus de 1,9 million de décès et plus de 90 millions de cas d'infections à la COVID-19 recensés au niveau mondial (données recensées par l'OMS au 13 Janvier 2021), les annonces d'accès prochain à des vaccins relativement efficaces constituent de véritables lueurs d'espoir dans l'optique d'enrayer la pandémie.

1.1 Zone euro : une zone bénéficiant d'un soutien massif des institutions européennes

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2ème vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Au cours de l'été 2020, les États membres de l'Union Européenne se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE (conçu pour aider les États membres à lutter contre le chômage en maintenant le plus possible les salariés dans leur emploi) pour un montant de 100 milliards €. Sur le plan sanitaire, la commission a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients (coût de 220 millions €) là où cela est nécessaire.

De son côté, et contrairement à 2018, la Banque Centrale Européenne a réagi rapidement et significativement. Elle a créé le programme d'aide à la pandémie (PEPP) doté initialement d'une capacité de 750 milliards €, puis portée à 1 350 milliards € début juin. Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêts très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ 7,5 % en 2020, avant de rebondir à 4,2% en 2021 d'après les prévisions de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) parues en décembre 2020.

1.2 En France : l'économie mise à mal par l'épidémie de la COVID-19

Résiliente en 2019 (1,5%), l'économie française a été durement touchée par la pandémie de COVID-19 en 2020. Après un recul de 5,9 % au 1er trimestre, le PIB a chuté de 13,7 % au 2ème trimestre suite au 1er confinement national instauré au printemps. Si toutes les composantes économiques ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique), les services de transport et la Culture.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi durant l'été. La croissance du PIB au 3ème trimestre a ainsi atteint 18,2% mais a reculé de 4,3 % en variation annuelle.

L'accélération des contaminations à partir de la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre, entrainant une nouvelle contraction de l'activité économique. Le PIB a de nouveau chuté de 1,3% au 4ème trimestre.

Pour l'année 2020 dans sa globalité, l'INSEE indique une chute du PIB de 8,30 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021 suivant les prévisions.

Pour 2021, l'INSEE ne donne pas de prévision globale pour l'année mais table sur un rebond de 3% au premier trimestre et 2% au second.
La Banque de France, elle, travaille sur trois scénarios :

- Un scenario optimiste : Amélioration sensible de la situation sanitaire dès le début de l'année (scénario, ne semblant malheureusement déjà plus réaliste) avec une diffusion rapide et massive des vaccins. Le PIB rebondirait de 7% en 2021.
- Un scénario « sévère » : Le virus resterait virulent en France et dans le monde. Le PIB chuterait de nouveau de 1 %.
- Un scénario dit « médiant » : L'épidémie se poursuit, et le déploiement généralisé de vaccins ne serait pleinement effectif que vers fin 2021. L'économie rebondirait alors de 5%.

C'est dire que la situation pour 2021 est plus qu'incertaine.

Une crise entrainant de lourdes conséquences sur le marché du travail

L'impact de la pandémie sur le marché du travail est impressionnant. Au premier semestre 2020, 715.000 emplois salariés ont été détruits, annulant ainsi les 692.000 créations d'emplois constatées au cours des deux ans et demi précédents.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % du PIB).
Ces mesures (et la reprise de l'activité à partir du 3ème trimestre) ont permis de réduire les pertes d'emplois au second semestre, mais le taux de chômage fin 2020 est estimé à 9,7%, contre 8,1 % début 2020.
Les perspectives pour 2021 sont encore plus pessimistes. Malgré la poursuite des aides financières, les prévisions tablent sur un taux de chômage en forte progression et qui devrait culminer autour de 11 % d'ici à la mi-2021, avant de diminuer ensuite.
Le retour au taux d'avant la crise sanitaire n'est pas envisagé avant fin 2022.

D'importants soutiens économiques financés par emprunt :

Au-delà des mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards par l'Europe.

Ce plan « France Relance » comporte trois axes :

- Compétitivité et innovation 34 Mds €
- Transition écologique et environnementale 30 Mds €
- Cohésion sociale et territoriale 36 Mds €

Une inflation durablement faible

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'Indice des Prix à la Consommation français (IPC) a fortement baissé, passant de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une forte baisse de la demande mondiale (effet collatéral des confinements). La chute des prix du pétrole est largement à l'origine de la chute de l'inflation. Le prix du baril de pétrole est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis, il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août.

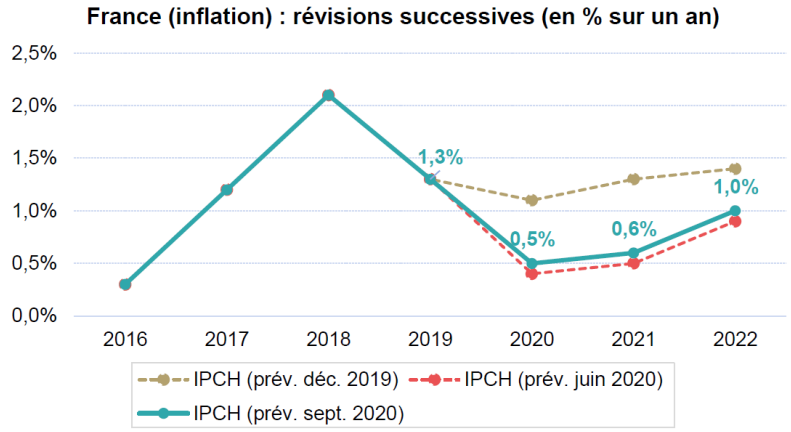

Source : Banque de France

2. La Loi de Finance 2021

2.1 Des dotations stables pour l'exercice 2021

La Loi de finances 2021 prévoit 53,93 Mds€ de concours financiers aux collectivités, comprenant notamment 26,756 Mds€ au titre de la DGF (dont 18,3 Md€ pour le bloc communal).

Les dotations d'investissement sont maintenues au niveau de 2020 avec 2 Mds€ pour les DETR (1,046 Mds€), DSIL (570 Mds€), DPV (150 Mds€) et DSID (212 Mds€). Cependant, un milliard d'euros d'autorisation d'engagement supplémentaire sur la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est entériné à travers le plan de relance (LFR 3 pour 2020).
Comme en 2019 et 2020, les enveloppes de DSU et DSR seront abondées de 90 M€ chacune.

S'agissant des variables d'ajustement, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle des communes (DCRTP) et les Fonds Départementaux de péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) sont maintenus à leur niveau de 2020. En outre, du fait du dynamisme de l'investissement public local, le FCTVA progresse de 546 millions d'euros par rapport à 2020.

2.2 La mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA

Reporté à deux reprises, le dispositif entrera en vigueur de manière progressive sur trois ans : à partir de 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense, puis en 2022 pour les collectivités bénéficiant du FCTVA avec un an de décalage, enfin en 2023 pour les collectivités restantes.

2.3 L'entrée en vigueur de l'acte II de la réforme de la taxe d'habitation (TH)

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoit une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021.

En 2020, 80% des ménages ne payaient déjà plus de taxe d'habitation sur les résidences principales.
Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principale sera définitivement supprimée.

Quelles compensations pour les collectivités ?
En compensation de la suppression de la TH, les communes percevront la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties TFB (les départements seront compensés du transfert par une fraction de TVA).
Il faut noter que la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties sera répartie en intégrant un mécanisme de coefficient correcteur visant à garantir une compensation à l'euro du montant de la TH.

Description du calendrier de la réforme pour les collectivités

	2020	A partir de 2021	
Communes	Année de transition servant de référence pour le calcul de la compensation de la TH	Perte de la TH sur les résidences principales	Compensée par la TFB départementale
EPCI			Compensée par une fraction de TVA
Départements	Année de transition servant de référence pour le calcul de la compensation de la TH	Perte de la TFB	Compensée par une fraction de TVA

3. LES PERSPECTIVES 2021 POUR EAUBONNE

3.1 Les projections budgétaires 2021

Dans le contexte de la crise sanitaire, les communes se sont mobilisées pour faire face à la crise au quotidien mais également protéger leurs administrés et leurs agents.

L'année 2021 est marquée, pour la commune d'Eaubonne comme pour toutes autres communes, par un contexte particulier et inédit impactant fortement les recettes et dépenses de fonctionnement, qu'il est encore difficile de mesurer à ce jour.

L'impact sur les dépenses est de deux types :

- Les **dépenses directes** liées à la protection contre la crise sanitaire notamment les masques et le matériel de protection ;
- Les **dépenses indirectes** liées notamment aux dépenses de personnel.

La hausse de dépenses **directes** est évaluée pour Eaubonne à près de 350 000,00 € avec, en parallèle, une baisse de recettes prévisionnelles de 80 0000,00 € (la baisse de recettes entre 2019 et 2020 s'évalue à environ 800 000,00 €)

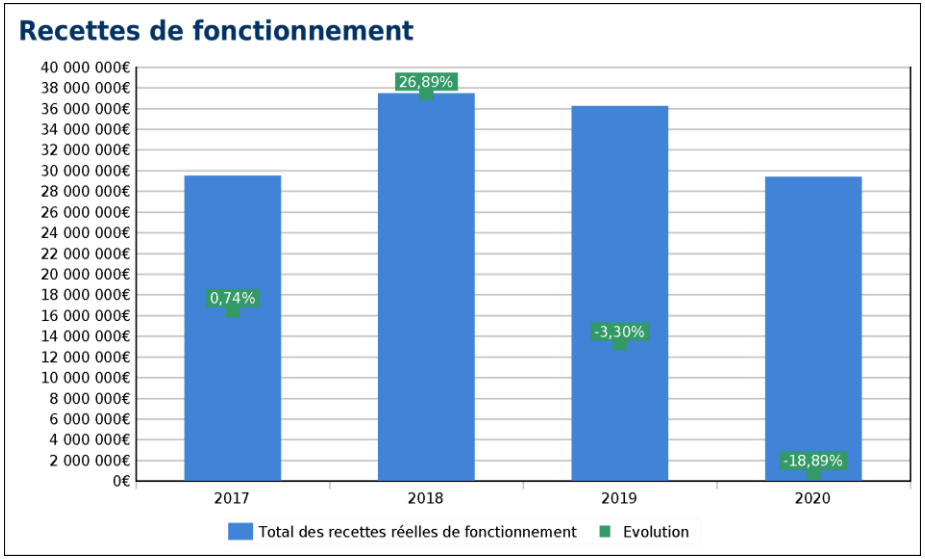

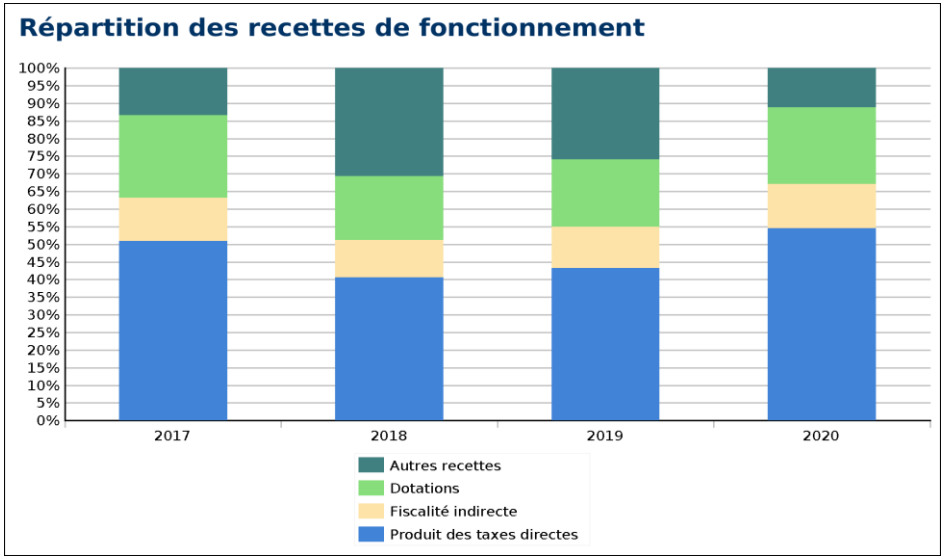

VILLE D'EAUBONNE

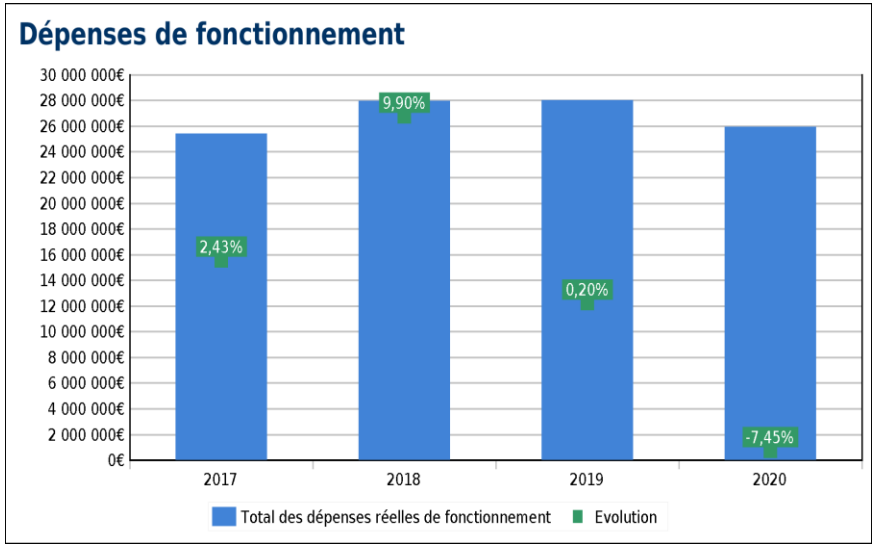

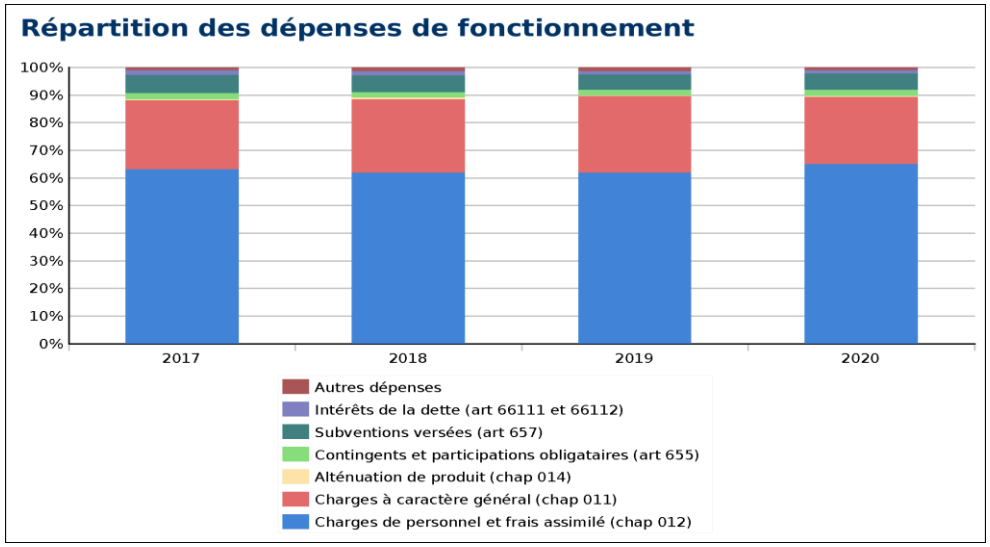

En raison du contexte, il est impératif d'intensifier l'optimisation de la section de fonctionnement en utilisant toutes les marges de manœuvre disponibles sans porter atteinte à la qualité du service public.
Face aux pertes de recettes subies depuis plusieurs années, qui impactent pleinement nos recettes de fonctionnement cette année (perte de 1,2M€ des subventions de péréquation depuis 2019 et plus globalement perte de 2,76 M€ de dotations de l'état sur 7 ans), nous avons lancé les actions nécessaires à une stabilisation des dépenses (y compris sur la masse salariale).
Les efforts seront poursuivis tant sur les dépenses que sur la recherche d'un retour dans les mécanismes de péréquation, afin de renforcer au maximum la capacité d'autofinancement de la Ville.

3.1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour 2021 sont évaluées à hauteur d'environ 30,05 M€ soit une baisse de 1,73 % par rapport au Budget Primitif (BP) 2019.

Les principales recettes de fonctionnement pour 2021 sont les suivantes :

- **Les dotations de l'État et les participations**

Rétrospectivement, la ville d'Eaubonne en sept ans a perdu environ 2,68M€ de dotations d'État à savoir :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)	5 502 169,00 €	5 024 433,00 €	4 469 188,00 €	4 165 418,00 €	4 172 619,00 €	4 207 564,00 €	4 180 165,00 €	4 152 878,00 €
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	170 581,00 €	170 581,00 €	170 581,00 €	153 523,00 €	127 936,00 €	85 291,00 €		
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	395 158,00 €	474 189,00 €	465 942,00 €	419 348,00 €	97 534,00 €	348 812,00 €	72 343,00 €	
FSRIF : Versement au profit de la commune	760 150,00 €	760 150,00 €	760 150,00 €	760 150,00 €	760 150,00 €	760 150,00 €	380 075,00 €	
	6 828 058,00 €	**6 429 353,00 €**	**5 865 861,00 €**	**5 498 439,00 €**	**5 158 239,00 €**	**5 401 817,00 €**	**4 632 583,00 €**	**4 152 878,00 €**

En 2021 la ville d'Eaubonne a perdu l'éligibilité à tous les dispositifs de péréquation horizontale.

- **La fiscalité Eaubonnaise en 2021**

L'Assemblée a voté en 2020 les taux suivants pour les contributions directes (taux inchangés depuis 2017) :

- Taxe d'habitation : **15,76%**
- Taxe Foncier bâti : **21,53 %**
- Taxe Foncier non bâti : **39,90 %**

La loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Pour compenser la suppression de la TH, les communes se voient transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire.
Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'additionner au taux communal.

Par conséquent, **le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.**
Pour rappel, le taux communal et de 15,76 % et celui du département de 17,18 %, soit un taux après transfert de la part départementale de 32,94 %.

Pour les contribuables, la taxe foncière sur les propriétés bâties reste stable.
Le montant initialement versé au département et simplement transféré sur la commune.

Le produit issu du nouveau taux appliqué aux bases fera l'objet d'un ajustement par un coefficient correcteur déterminé par les services fiscaux afin que le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties après transfert, corresponde au montant de taxe d'habitation et de taxe foncière avant réforme.

Les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2021 comme suit :

Taxe d'habitation : 15,76 %
Taxe Foncier bâti : 32,94 %
Taxe Foncier non bâti : 39,90%

- **Les dotations intercommunales**

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 2021 est de 424K€ (identique à 2020).

L'attribution de compensation provisoire liée aux transferts de compétences sera d'environ 1,24M€.

- **Les droits de mutation**

L'évaluation des droits de mutation pour 2021 est de 1,3M€. (Identique à 2019 et 2020)

- **Les redevances des usagers des services :**

Leur montant est évalué à 2,60 M€ pour 2021

- **Les subventions et les partenariats**

En complément des subventions d'organismes publics (CAF en particulier), nous poursuivons notre politique de recherche de nouvelles ressources telles que les partenariats et les subventions : 1,70M€ pour 2021.

3.1.2 Les dépenses de fonctionnement en 2021

Les dépenses de fonctionnement sont estimées pour 2021 à environ 29 M€, +0,5 % par rapport au BP 2019 de référence (nettement en dessous de l'inflation : 1,1% en 2019 et 0,5% en 2020)

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Les dépenses obligatoires ou incompressibles : 0,5 M€ (dont le contingent incendie et l'amende SRU).
- Les charges financières sont en baisse, évaluées à 350K€.
- L'enveloppe globale des subventions versées aux associations est au même niveau que les années précédentes : 486 K€.
- La subvention d'équilibre versée au CCAS sera elle aussi maintenue au même niveau que les dernières années à 1,042 M€.
- Les dépenses des services : 10,5 M€.
- La masse salariale (chapitre 012) : 18 M€.

  Un effort particulier a été réalisé sur le budget RH afin de permettre la prise en compte de la restructuration de l'administration générale tout en stabilisation les dépenses (+0,05% par rapport à 2019).

3.1.3 Les investissements 2021 :

Les investissement 2021 sont estimés pour un montant d'environ 11 M€

Les projets en Autorisations de Paiement / Crédits de Paiement : environ 5,5 M€ (dont 4 M€ pour le gymnase G. Hebert)

AP 2018 001 : reconstruction du Gymnase Georges Hébert
Montant Global : 10 124 597 €

	CP 2018 Voté	CP2018 réalisé au 31/12/2018	CP 2019 Voté	CP2019 réalisé au 31/12/2019	CP 2020 Voté	CP2020 réalisé au 31/12/2020	CP 2021 actualisé	CP 2022 actualisé	CP 2023 actualisé
Etudes	455 793 €	373 715,98 €	200 000 €	108 137,97 €	200 000 €	111 312,20€	4 000 000 €	3 126 876,16 €	200 000 €
Travaux	1 597 354 €	1 155 316,49 €	1 060 000 €	1 049 238,20 €					
TOTAL	2 053 147 €	1 529 032,47 €	1 260 000 €	1 157 376,17 €					

AP 2018 002 : redynamisation de l'avenue de l'Europe
Montant Global : 3 730 000 €

	CP 2018 Voté	CP 2018 Réalisé au 31/12/2018	CP 2019 Voté	CP 2019 réalisé Au 31/12/2019	CP 2020 Voté	CP 2020 réalisé Au 31/12/2020	CP 2021 Actualisé
Etudes	193 673,62 €	74 017,83 €	170 000 €	177 888,34 €	2 000 145,88 €	1 905 501,46 €	94 644,42 €
Travaux	600 000,00 €	0,00 €	1 930 000 €	1 477 947,95 €			
TOTAL	793 673,62 €	74 017,83 €	2 100 000 €	1 655 836,29 €			

VILLE D'EAUBONNE

AP 2018 003 : construction d'une école située dans le quartier sud de la Ville
Montant initial : 14 097 521 €

	2017	2018		2019		2020	
	Réalisé au 31/12	Voté (délib initiale)	Réalisé au 31/12	Voté (délib initiale)	Réalisé au 31/12	Voté (délib modifiée 07/2020)	Réalisé au 31/12
Etudes	8 647,20 €	759 591,00 €	432 468,06 €	400 000,00 €	16 290,00 €		
Travaux		0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	294 984,55 €	200 000,00 €	
TOTAL	8 647,20 €	759 591,00 €	432 468,06 €	425 000,00 €	311 274,55 €	200 000,00 €	66 926,88 €

AP 2021 001 : construction école rue des Bussys - Nouveau projet
Montant AP Provisoire : 555 000 €

	2021		2022		2023		2024		2025	
	Proposition provisoire AP	CP ACTUALISE	En attente programme	CP ACTUALISE	En attente programme	CP ACTUALISE	En attente programme	CP ACTUALISE	En attente programme	CP ACTUALISE
Etudes	555 000,00 €	365 000,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Travaux		190 000,00 €								
TOTAL	555 000,00 €	555 000,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	

VILLE D'EAUBONNE

AP 2018 004 : agenda d'accessibilité programmé

Montant Global : 2 784 588 €

	CP 2018 Voté	CP 2018 Réalisé au 31/12/2018	CP 2019 Voté	CP 2019 Réalisé au 31/12/2019	CP 2020 Voté	CP 2020 Réalisé au 31/12/2020	CP 2021 Actualisé	CP 2022 Actualisé	CP 2023 Actualisé
Etudes	0,00 €	0,00 €	100 000 €	0,00 €	300 000 €	193 698,96 €	900 000 €	800 000 €	699 161.83€
Travaux	393 588 €	15 374,42 €	200 000 €	176 352,79 €					
TOTAL	393 588 €	15 374,42 €	300 000 €	176 352,79 €					

VILLE D'EAUBONNE

Les investissements hors AP/CP

Les principales dépenses sont évaluées aux montants suivants :

- Remboursement du capital et dépôts et cautionnement à hauteur de 1 273 725,00 € ;
- Acquisition de matériel, mobilier : environ 0,5 M€ ;
- Informatique et téléphonie : environ 0,5 M€ ;
- Patrimoine : 1,5 M€ ;
- Espace Public : 1,5 M€ ;
- Urbanisme : 0,25 M€.

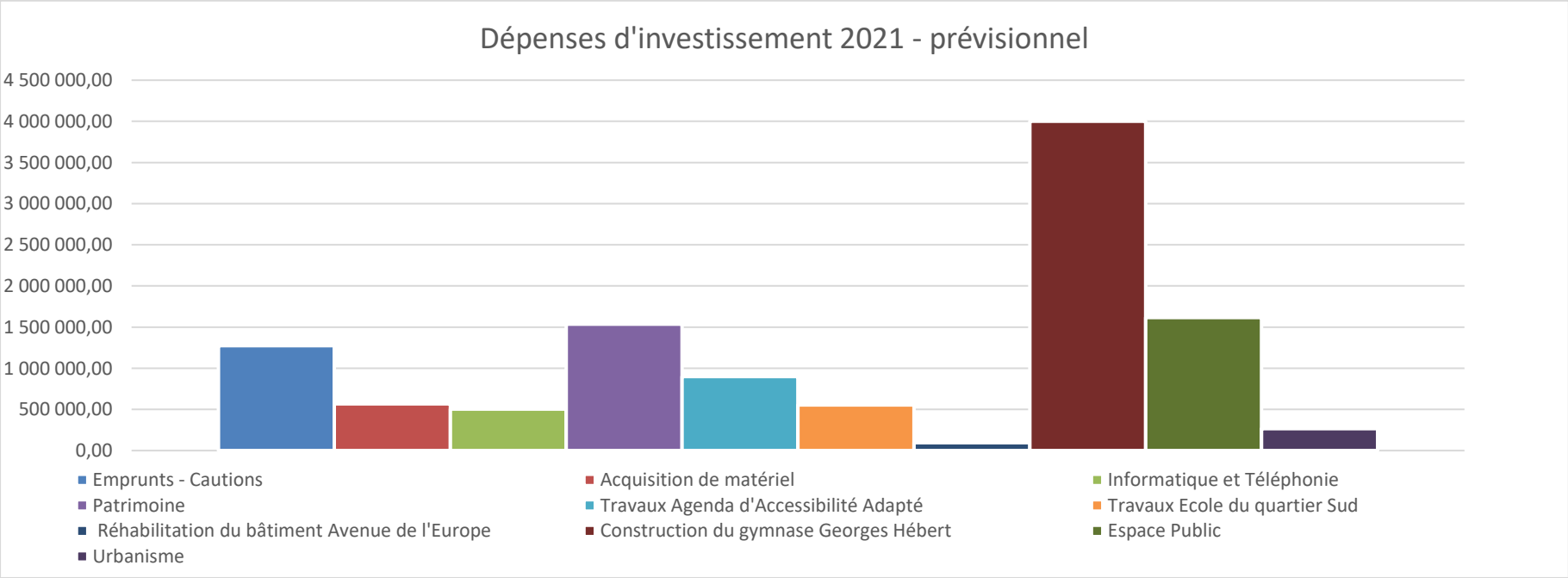

Les recettes d'investissement

Les principaux financements des investissements se répartissent comme suit :

- FCTVA et Taxe d'aménagement : 1,1 M€ ;
- Subventions d'investissements : environ 2,2 M€ ;
- Fonds propres (Reprise du CA 2020 et excédent de la section de fonctionnement) : 5,6 M€ ;
- Emprunt d'équilibre : environ 2 M€.

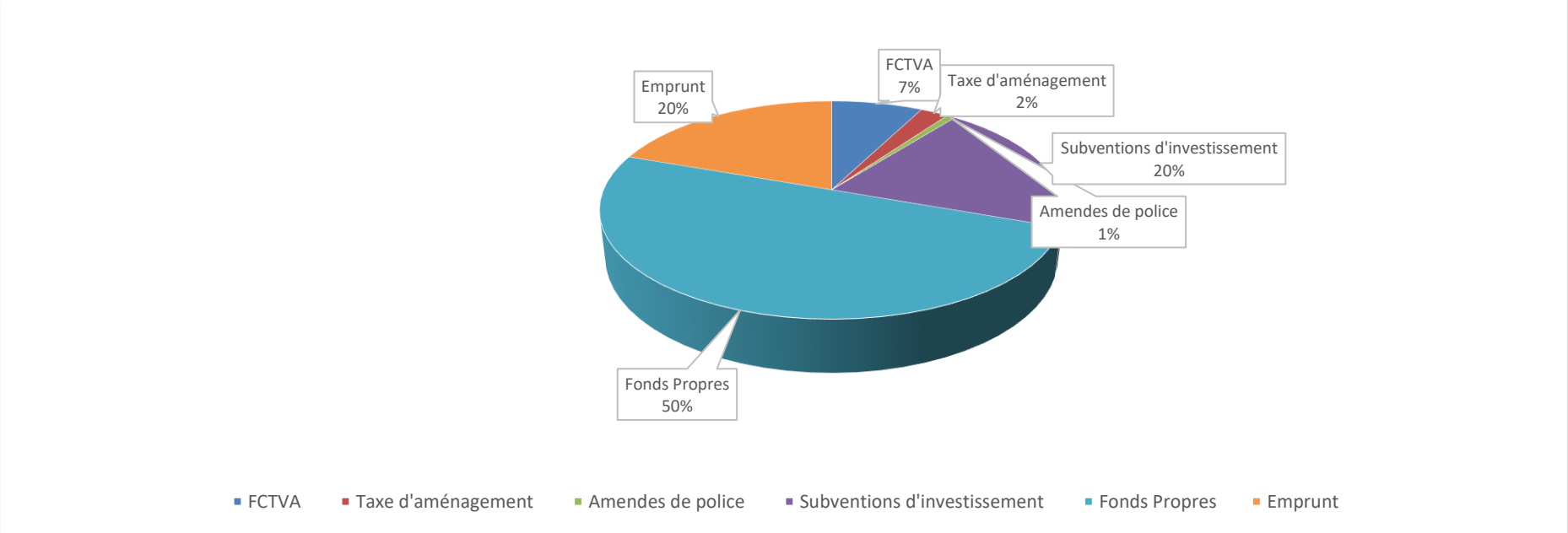

4. Premières évaluations du Compte Administratif 2020

Le compte administratif 2020 de la Ville est en cours de clôture.

La Trésorerie Franconville le Parisis procède actuellement aux différents contrôles afin de vérifier la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion.

L'excédent de fonctionnement cumulé **prévisionnel** serait d'environ 4,6 M€ et l'excédent d'investissement cumulé **prévisionnel** hors reports (dépenses et recettes) serait de 745 000,00 €.

VILLE D'EAUBONNE

5. Evolution des épargnes sur les quatre dernières années

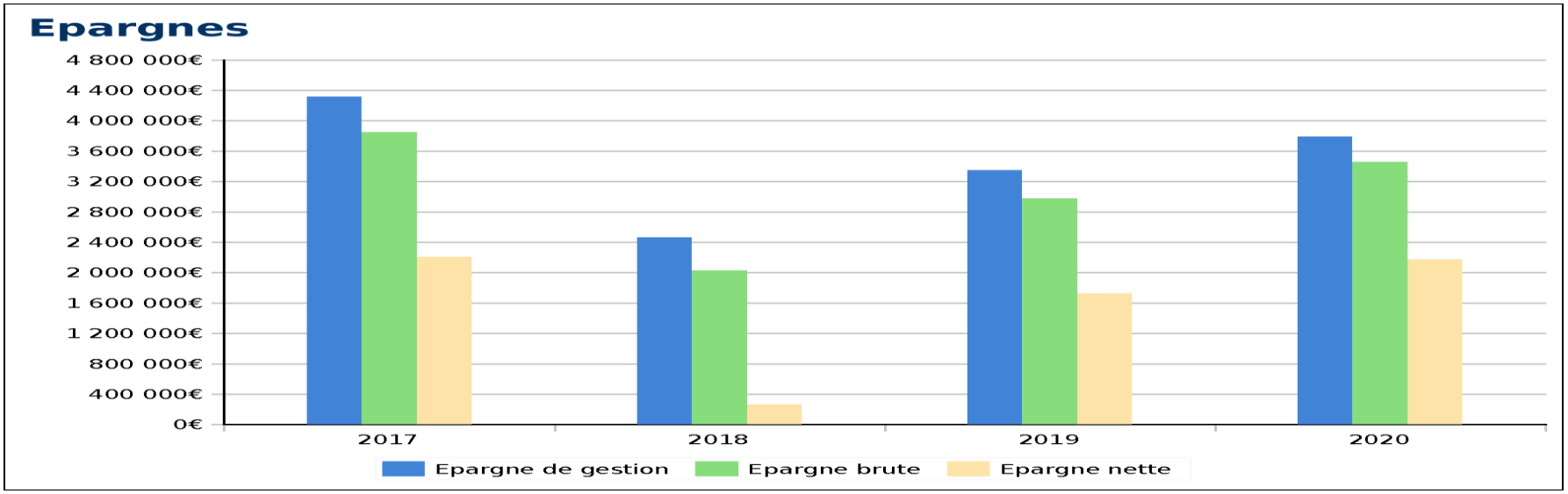

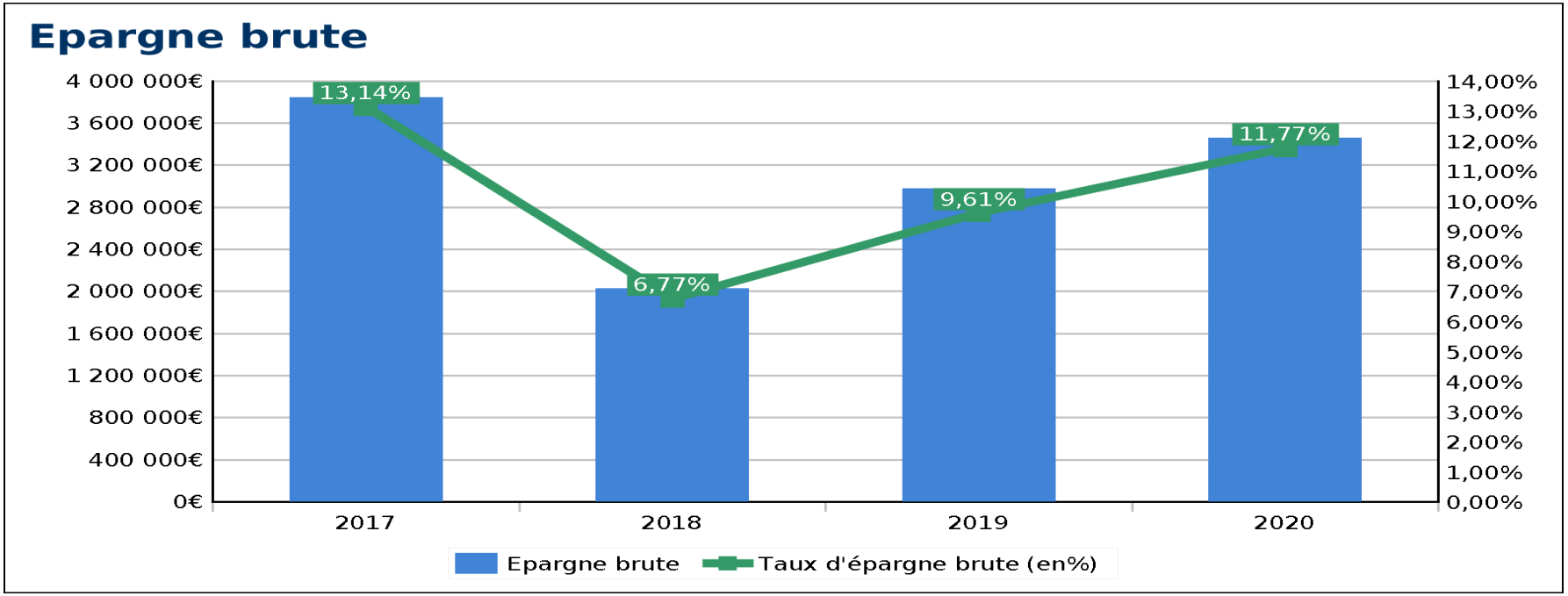

6. LE PERSONNEL

Les dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoient, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, la production d'un rapport qui, pour les communes de plus de 10 000 habitants, comprend une présentation de la structure et précise l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La Ville d'Eaubonne mène une politique des Ressources Humaines centrée sur la qualité de vie au travail.

Premier poste des dépenses de la ville, la maîtrise de l'évolution du budget RH constitue un enjeu important dans la préparation du budget. Enjeu d'autant plus difficile qu'il doit tenir compte à la fois de décisions nationales et d'éléments locaux de contexte liés à la commune d'Eaubonne.

6.1 Présentation des effectifs

Pour la seconde année consécutive, les effectifs de la ville affichent une légère diminution.

Dans la continuité de 2019, de nombreux mouvements de personnel se sont effectués en 2020.

Les départs à la retraite remplacés ont donné l'opportunité de mobilités internes, lesquelles ont pu donner lieu à de nouvelles réorganisations ou à des procédures de recrutement.

La répartition des agents sur des emplois permanents selon la catégorie du grade et la catégorie de l'agent est la suivante :

VILLE D'EAUBONNE

Catégorie du grade	Catégorie de l'agent	Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/17	Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/18	Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/19	Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/20
A	Titulaires/Stagiaires Contractuels/CDI	23 6	22 9	28 10	25 8
TOTAL A		**29**	**31**	**38**	**33**
B	Titulaires/Stagiaires Contractuels/CDI	59 27	63 27	54 23	45 28
TOTAL B		**86**	**90**	**77**	**73**
C	Titulaires/Stagiaires Contractuels/CDI	207 34	236 72	235 61	238 60
TOTAL C		**241**	**308**	**296**	**298**
Autres filières		**29**	**33**	**24**	**23**
TOTAL		**385**	**462**	**435**	**427**
Dont :					
Titulaires/Stagiaires		**289**	**321**	**317**	**308**
Contractuels/CDI		**96**	**141**	**118**	**119**

La structure des effectifs en 2020

Les agents stagiaires et titulaires représentent environ 72% des effectifs.

Les agents à temps complet représentent 87 % des effectifs (en majorité les agents à temps non complets exercent au secteur enfance sur le domaine périscolaire et au sein du Conservatoire à Rayonnement Communal).

Les agents de catégorie C représentent 70 % des effectifs, ceux de catégorie B 17 % et ceux de catégorie A 7 %.

Le taux de féminisation de la Ville d'Eaubonne est en accord avec le taux national dans la fonction publique territoriale : les femmes représentent environ 64 % des effectifs.

L'âge moyen des agents de la ville d'Eaubonne est de 44 ans, 47 ans pour les agents titulaires et stagiaires et de 35 ans pour les agents contractuels.

6.2 L'évolution de la masse salariale

Comme indiqué précédemment, le Budget RH 2021 a été réalisé avec pour objectif la stabilisation de de la masse salariale en intégrant la nécessaire restructuration annoncée de la direction générale.

La masse salariale pour 2021 est évaluée à un peu moins de 18 M€.

Cette quasi stabilité par rapport à l'année 2019 (+0,05 %) a été obtenue en absorbant pourtant des facteurs internes et externes d'augmentation.

Les facteurs externes :

- Mesures de politique salariale (69K€) prévues dans le cadre de l'accord de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) : 69 K€.
- Charges de personnel supplémentaires liées à l'organisation des élections départementales et régionales en 2021 : +30K€ (90K€ supplémentaires par rapport à 2019).
- La crise sanitaire de la COVID-19.
- Le point d'indice, qui n'a pas évolué depuis le 1er février 2017, restera gelé en 2021.

Les facteurs internes :

- Le « Glissement Vieillesse Technicité » dont le coût est estimé à 109K€ (70€ pour les échelons et 39€ pour les avancements de grade).
- La volonté de développer l'apprentissage dans la collectivité
- Le renforcement de la direction générale par la création de deux postes de DGA et d'un poste de DGAST, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement internes de la collectivité.
- L'augmentation de la part variable du régime indemnitaire : 55K€.
- La révision des mesures de remplacement des absences ou de recours aux agents saisonniers afin de garantir de meilleures conditions de travail aux agents sur lesquels la pression de l'absentéisme et de la charge de travail saisonnière devenaient trop pesantes.

6.3 Les grandes orientations Ressources Humaines de la collectivité

Dans la continuité de la mise en œuvre des mesures de la loi de transformation de la fonction publique (n° 2019-828 du 6 août 2019), la politique RH de la commune renforcera les 3 principaux axes qui la structurent :

6.3.1 Qualité de vie au travail :

- Prévention et protection de la sécurité et de la santé au travail.
- Préparation des élections professionnelles de 2022 qui institueront le Comité Social Territorial.
- Renforcement des actions de prévention en matière d'hygiène et sécurité, avec pour les deux années à venir :
    - Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels,
    - Diagnostic des Risques psychosociaux (RPS)
    - Construction d'un plan de prévention des RPS.

6.3.2 Développer les compétences, les parcours professionnels et l'employabilité des agents :

- Dans le cadre triennal 2020 à 2022, les actions de formation seront poursuivies afin d'approfondir et de favoriser le développement des parcours professionnels, promouvoir le développement des compétences. Un accent particulier sera porté à la formation des agents de catégorie C, et notamment contractuels.
- Poursuite du parcours de formation à destination des managers.
- Développement de l'utilisation du numérique pour garantir tant le développement des compétences des agents sur leur métier que pour les accompagner à maintenir leur employabilité.
- Garantir l'accompagnement individuel à la mobilité en lien avec la prévention de l'usure professionnelle.

6.3.3 Moderniser la fonction RH :

- Déployer les Lignes Directrices de Gestion et la politique Ressources Humaines de valorisation et de promotion des parcours professionnels, lesquelles dressent les actions à porter pour les 6 prochaines années.
    - Refonte de la part fixe du régime indemnitaire
    - Révision de la cotation des postes.
- Repenser les outils de communication pour assurer la diffusion des informations RH auprès des agents.
- Poursuite de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC)
    - La GPEEC est un ensemble de démarches, procédures et méthodes ayant pour objectif de décrire et d'analyser les divers avenirs possibles de la collectivité en vue d'éclairer, d'analyser et d'anticiper les décisions concernant les ressources humaines.
    - Elle permet d'anticiper dans la mesure du possible les départs et ainsi proposer une réorganisation ou aménagement des services en utilisant les compétences des agents déjà présents au sein de l'effectif.

6.4 Les avantages en nature pour l'année 2021

- NTIC pour certains personnels uniquement (nécessité de service) : téléphones portables, ordinateurs portables.
- Protection sociale complémentaire :
    - Participation à la prévoyance « maintien de salaire » pour les agents (87), à hauteur de 5 220 euros.
    - Participation à la complémentaire santé pour les agents (94), sous forme de labellisation, à hauteur de 13 650 euros.
- Conventionnement avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne (CIG) quant à la mise en place d'un service d'assistante sociale de service pour 7 000 euros.
- Cotisation à l'assurance statutaire (SOFAXIS) à hauteur de 188 000 euros.
- Participation à hauteur de 52 000 euros par an à l'Amicale du Personnel.
- Initialement prévu en 2020, mais reportée pour raisons de crise sanitaire, la Ville externalisera en 2021 un diagnostic des Risques Psycho-sociaux dans la collectivité afin de mettre en place un plan de prévention, lequel devra intégrer des propositions concrètes en matière d'amélioration de la qualité de vie au travail.

7. LA DETTE

7.1 Contexte général :

L'exercice 2021 sera rythmé par l'incertitude des marchés financiers comme en 2020.
Les taux court terme européens : l'Euribor 3 mois finit l'année à - 0,545% et le 12 mois à - 0,499%, en baisse de 0,17% et 0,25% sur 12 mois.
Les taux long terme, même constat : le CMS EUR 10 ans a débuté à 0,19% le 1er janvier 2020 et vient de terminer à - 0,25% le 31 décembre 2020.

Les perspectives d'inflation et la reprise déjà annoncée comme très progressive (voire poussive…) devraient conduire à des taux toujours très bas pour 2021, la Banque Centrale Européenne s'étant engagée à laisser sa politique monétaire inchangée jusqu'en mars 2022.

VILLE D'EAUBONNE

Repères de marché

Conditions de marché au 22/01/2021

	Dernier	Veille	
€ster	-0,562%	-0,564%	↗
Euribor 3 mois	-0,543%	-0,543%	→
Euribor 12 mois	-0,506%	-0,505%	↘
CMS EUR 2 ans	-0,527%	-0,527%	→
CMS EUR 10 ans	-0,222%	-0,216%	↘
CMS EUR 30 ans	0,048%	0,060%	↘
Taux refi de la BCE	0,000%	0,000%	→
Inflation FR Hors Tabac	-0,300%	-0,300%	→
Livret A	0,50%	0,50%	→

Taux court terme

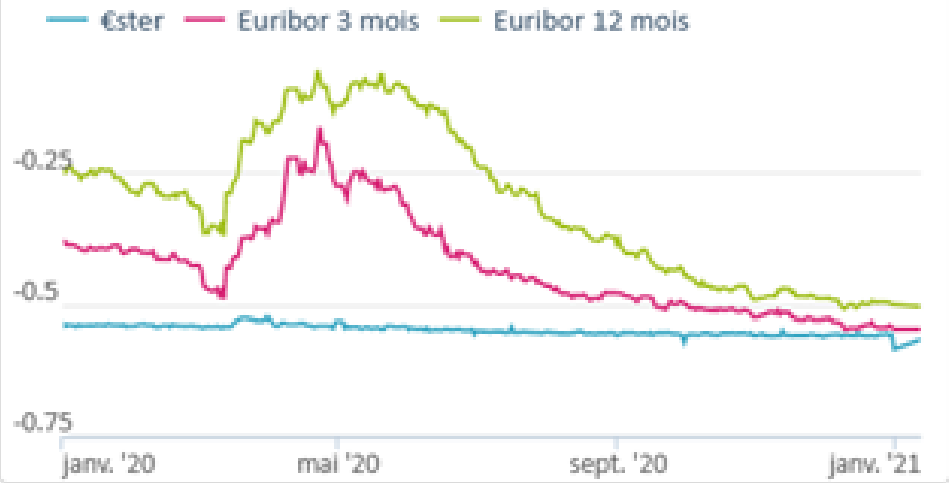

Taux long terme

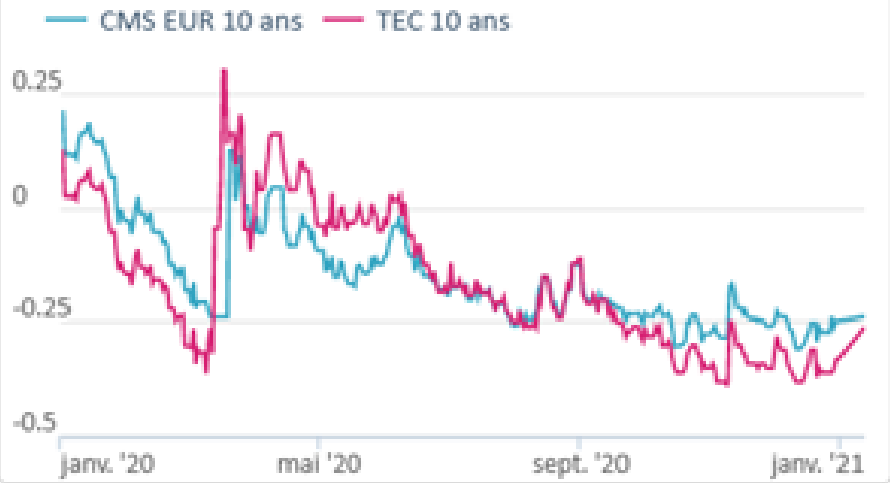

7.2 : L'état de la dette à Eaubonne :

La liste des emprunts :

Liste des emprunts pour l'exercice 2021

Numéro fiche	Numéro du Contrat	Montant Initial	Devise	Organisme Prêteur	Gissler	Index	Taux ou marge	Dette en capital 01/01/2021	Dette en capital 31/12/2021
000001	1448271/17515	2 500 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	A1	Taux Fixe	5,35	499 999,84	333 333,16
020338	MIN258397EUR	5 412 341,03	EUR	Sté de Fin. Local	E3	Taux Structuré	3,30	1 509 286,60	1 414 465,02
031264	1129351	2 500 000,00	EUR	Banque des Territoires	A1	Taux Fixe	4,47	1 395 247,18	1 265 923,65
040318	60169653927	884 000,00	EUR	Crédit Agricole	A1	Taux Fixe	3,99	76 681,29	-
040319	60193502142	1 400 000,00	EUR	Crédit Agricole	A1	Taux Fixe	4,62	237 609,76	121 487,36
050341	1433016	1 200 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	A1	Taux Fixe	4,58	308 386,21	210 158,33
201301	00000104262	2 000 000,00	EUR	Crédit Agricole	A1	Taux Fixe	4,01	933 333,44	800 000,12
201303	9228819	1 000 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	A1	Euribor 3 mois	2,59	516 666,63	449 999,99
201501	A75151I5	3 700 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	A1	Taux Fixe	1,99	2 728 224,72	2 546 343,07
201701	00001289406	3 000 000,00	EUR	Crédit Agricole	A1	Taux Fixe	1,03	2 400 000,00	2 200 000,00
TOTAL BUDGET		23 596 341,03		BUDGET PRINCIPAL				10 605 435,67	9 341 710,70
TOTAL GENERAL		23 596 341,03						10 605 435,67	9 341 710,70

Sur l'exercice 2020, la Ville a remboursé 1 283 484,07€ de capital et a supporté 331 137,92€ de charges financières.

Pour financer ses investissements 2020, la Ville n'a pas eu recours à un financement bancaire.

VILLE D'EAUBONNE

1. Situation de la dette au 01/01/2021 :

L'encours global de dette du Budget Principal de la Ville présente, au 1er janvier 2021 les caractéristiques suivantes :

	01/01/2020	01/01/2021	
Encours	11 888 919,74	10 605 435,67	↘
Nbre d'emprunts	11	10	↘
Dispo. Ligne tréso.	1 500 000,00	0,00	↘
Durée résiduelle	10 ans 10 mois	10 ans 2 mois	↘
Vie moy. Résiduelle	5 ans 8 mois	5 ans 3 mois	↘
Taux moyen annuel	2,79%	2,75%	↘
Taux act. Résiduel	2,90%	2,83%	↘
Taux de marché	- 0,12%	- 0,39%	↘
Marge moyenne	2,59%	2,59%	→

L'encours diminue 1,283 M€. Cette diminution s'explique par les remboursements contractuels des emprunts. Au 1er janvier 2021, la Ville ne dispose pas de ligne de trésorerie (la dernière ligne de trésorerie contractée par la Ville a été clôturée le 19/02/2020).

Le **taux actuariel résiduel au 1er janvier 2021 (2,83%)** et le **taux moyen sur 2021 (2,75%)** diminuent du fait de l'extinction sur l'exercice 2021 de l'emprunt Crédit Agricole souscrit en 2005 sur un taux fixe de 3,99%.

Les indicateurs de durée (durée résiduelle moyenne et vie moyenne résiduelle) diminuent du fait du remboursement contractuel de la dette.

2. Les établissements bancaires :

L'encours global de dette du Budget Principal de la Ville présente, au 1er janvier 2021 les caractéristiques suivantes :

VILLE D'EAUBONNE

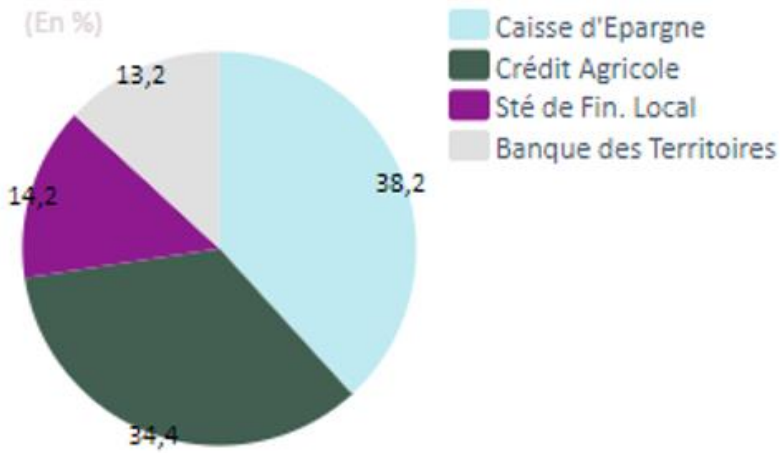

Situation	au 1er janvier 2020		au 1er janvier 2021	
Prêteur	**Capital restant dû**	**%**	**Capital restant dû**	**%**
Caisse d'Epargne	4 562 418,45	38,38%	4 053 277,40	38,22%
Crédit Agricole	4 207 871,13	35,39%	3 647 624,49	34,39%
Sté de Fin. Local	1 599 592,87	13,45%	1 509 286,60	14,23%
Banque des Territoires	1 519 037,29	12,78%	1 395 247,18	13,16%
Total	**11 888 919,74**	**100,00%**	**10 605 435,67**	**100,00%**

Evolution logique des prêteurs sur l'exercice 2020 du fait des remboursements contractuels de l'encours.
La Caisse d'Epargne se maintient ainsi comme 1er partenaire financier de la Ville, avec plus de 38% de l'encours.
Le Crédit Agricole demeure 2ème partenaire financier de la Ville avec près de 35% de l'encours.
La SFIL est le 3ème partenaire financier de la Ville avec plus de 14% de l'encours.
Enfin, la Banque des territoires se positionne comme 4ème partenaire financier de la Ville avec plus de 13% de l'encours.

Remarque : Depuis le démantèlement de Dexia le 1er février 2013, l'encours souscrit auprès de la SFIL et de DCL (établissements issus du démantèlement) est en extinction dans l'encours de la Ville.
En effet, c'est désormais l'établissement La Banque Postale qui commercialise les nouveaux financements en remplacement de Dexia ; ces financements une fois mis en place sont ensuite gérés avec les encours SFIL par CAFFIL.

3. La structure par index :

L'encours global de dette du Budget Principal de la Ville présente, au 1er janvier 2021 les caractéristiques suivantes :

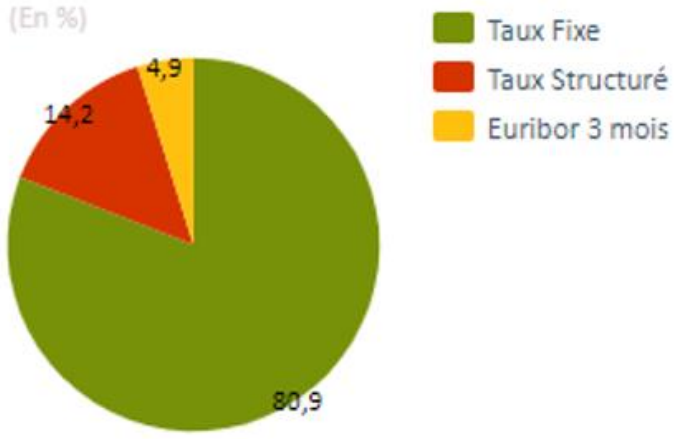

Situation	au 1er janvier 2020		au 1er janvier 2021	
Indice	**Capital restant dû**	**%**	**Capital restant dû**	**%**
Taux Fixe	9 705 993,59	81,64%	8 579 482,44	80,90%
Taux Structuré	1 599 592,87	13,45%	1 509 286,60	14,23%
Euribor 3 mois	583 333,28	4,91%	516 666,63	4,87%
Total	**11 888 919,74**	**100,00%**	**10 605 435,67**	**100,00%**

La Ville bénéficie d'une sécurité budgétaire avec près de **81% de l'encours souscrit à taux fixe**.
La part de **taux structuré portant sur un spread de CMS représente 14% de l'encours** de la Ville.
La **part de taux révisable/variable représente près de 5% de l'encours** ce qui permet à la Ville de bénéficier sur cet encours de taux historiquement bas sur les références court terme.

VILLE D'EAUBONNE

1. La classification « Gissler » :

L'encours global de dette du Budget Principal de la Ville présente, au 1er janvier 2021 les caractéristiques suivantes :

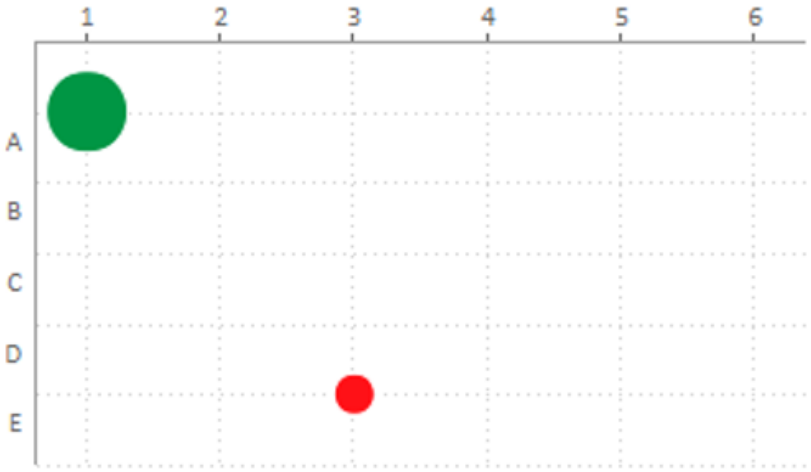

Situation	au 1er janvier 2020		au 1er janvier 2021	
Indice	**Capital restant dû**	**%**	**Capital restant dû**	**%**
A1	10 289 326,87	86,55%	9 096 149,07	85,77%
E3	1 599 592,87	13,45%	1 509 286,60	14,23%
Total	**11 888 919,74**	**100,00%**	**10 605 435,67**	**100,00%**

Le classement « Gissler » offre une cartographie du risque au sein de l'encours.
Cette cartographie a été reprise dans la circulaire du 25 juin 2010, encadrant le recours aux emprunts et instruments de couverture, mais aussi depuis 2012 dans les nouvelles annexes budgétaires relatives à la dette.

Cette grille d'analyse est devenue :

- la référence pour apprécier l'exposition d'un encours d'une collectivité locale,
- un outil de communication politique simple (notamment par l'état annexe A2-8),
- un critère important pour le benchmark réalisé par les établissements financiers.

La Ville détient au 1er janvier 2021 une dette sur le Budget Principal classée en 1A à plus de 85%.

2. Les charges budgétaires 2021 et suivantes :

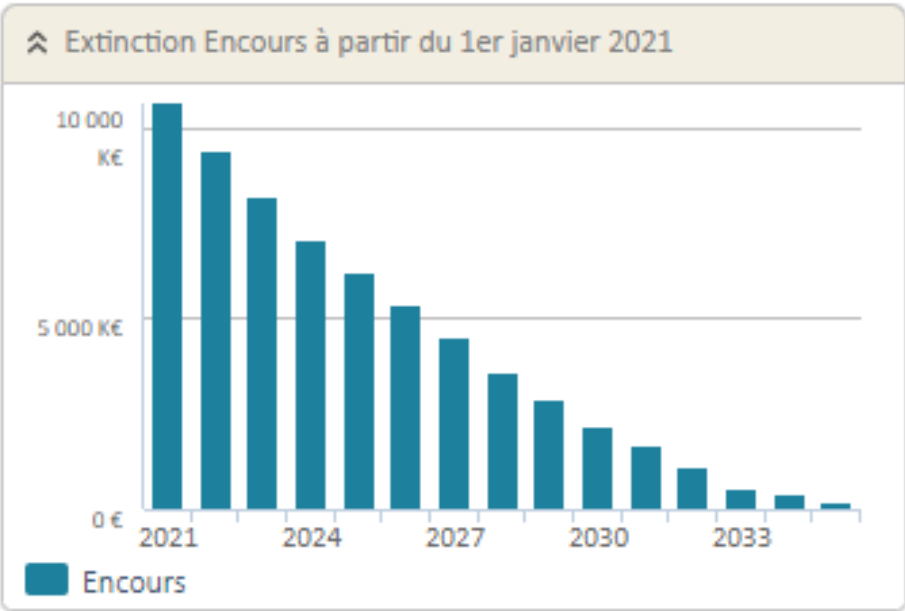

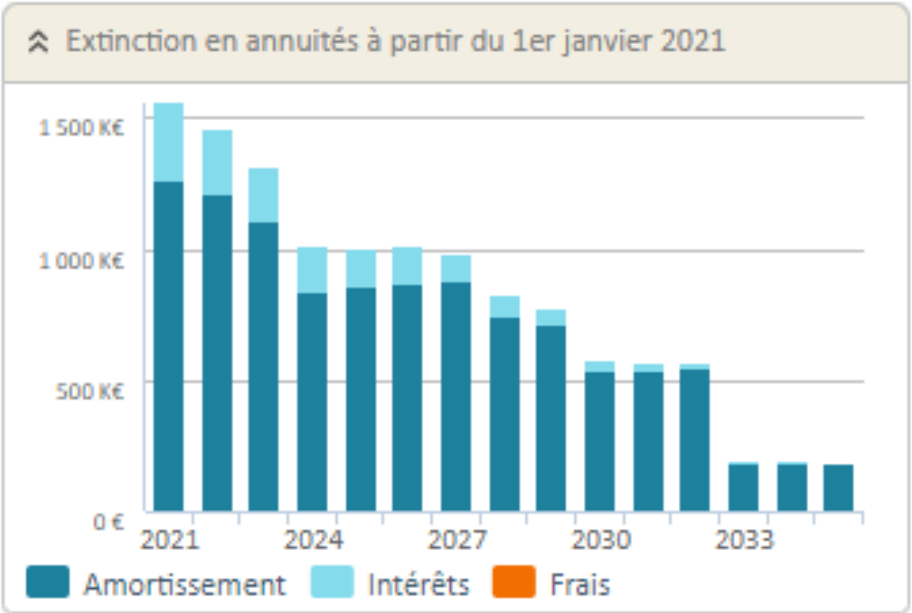

VILLE D'EAUBONNE

Année	Encours global au 01/01/N	Amortissement	Intérêts	Frais	Annuité
2021	10 605 435,67	1 263 724,97	291 249,90	0,00	1 554 974,87
2022	9 341 710,70	1 207 429,32	246 520,62	0,00	1 453 949,94
2023	8 134 281,38	1 101 663,94	204 078,70	0,00	1 305 742,64
2024	7 032 617,44	839 102,01	171 599,88	0,00	1 010 701,89
2025	6 193 515,43	851 181,53	149 169,05	0,00	1 000 350,58
2026	5 342 333,90	863 830,09	143 500,01	0,00	1 007 330,10
2027	4 478 503,81	877 074,79	102 244,45	0,00	979 319,24
2028	3 601 429,02	740 943,37	79 843,26	0,00	820 786,63
2029	2 860 485,65	705 465,40	61 263,92	0,00	766 729,32
2030	2 155 020,25	528 981,03	42 639,82	0,00	571 620,85
2031	1 626 039,22	536 336,00	32 038,67	0,00	568 374,67
2032	1 089 703,22	544 058,30	21 191,44	0,00	565 249,74
2033	545 644,92	181 881,65	10 858,33	0,00	192 739,98
2034	363 763,27	181 881,65	7 238,89	0,00	189 120,54
2035	181 881,62	181 881,62	3 619,44	0,00	185 501,06
		10 605 435,67	**1 567 056,38**	**0,00**	**12 172 492,05**

Le montant des annuités décroit sans mise en place de nouveaux financements bancaires.
La Ville observe toutefois un palier de son annuité autour de 1 M€ sur les exercices 2024 à 2027.

VILLE D'EAUBONNE

3. Les ratios financiers :

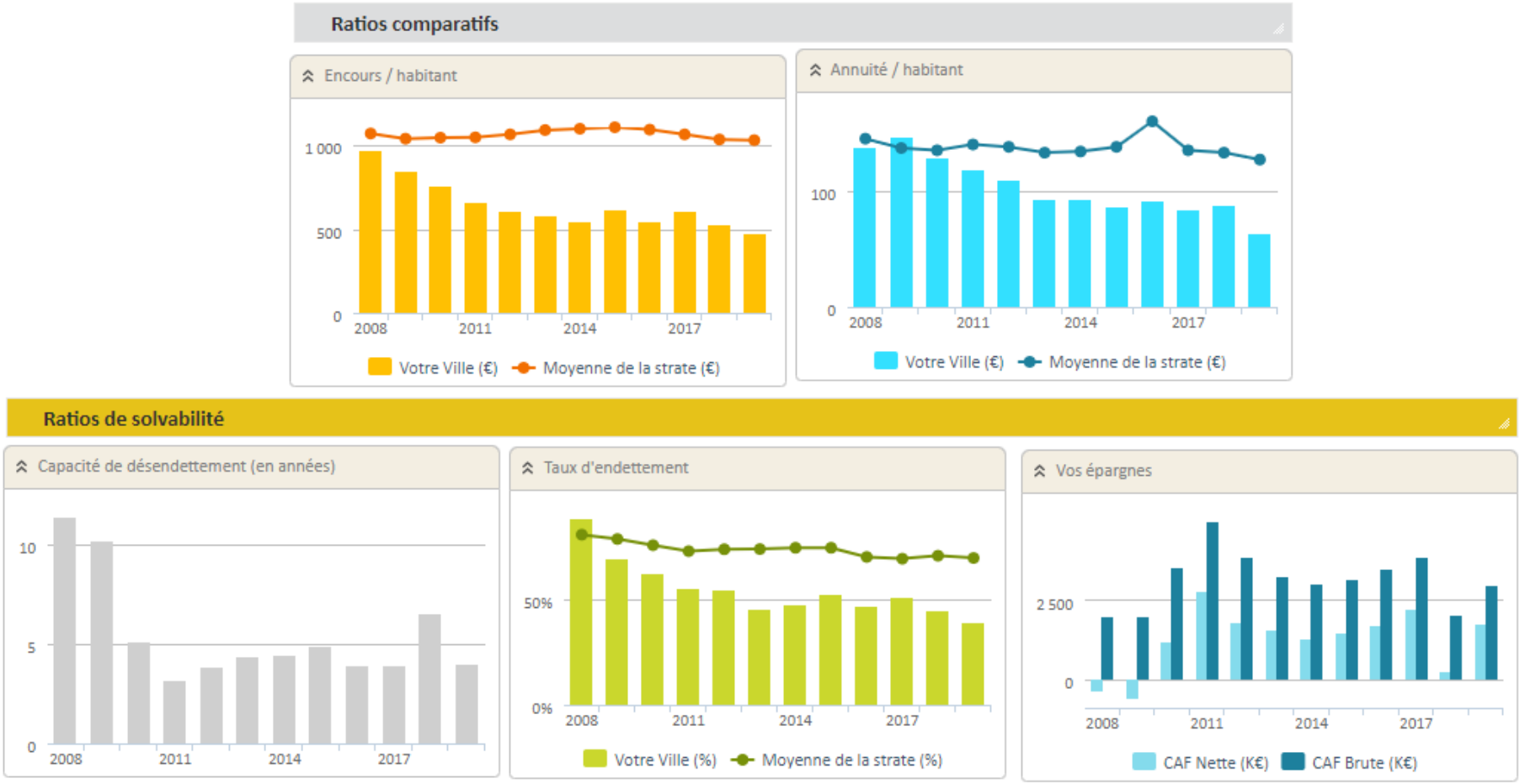

Ces ratios sont issus des données de la DGCL pour les exercices 2008 à 2019, comparés à la strate de la Ville.